

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JANVIER 2022**

Le lundi trente et un janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt et un janvier deux mille vingt-deux en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Stephane CESARATTO, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 25 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE

Dans le cadre du contexte sanitaire et des dernières mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19 le **Conseil municipal**, décide à **l'unanimité**, de se réunir en visioconférence diffusée en direct sur YouTube.

2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Suite à la Commission Gestion-Finances du 17 janvier dernier, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, le Conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2022.

Les prévisions budgétaires pour 2022, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette, constituent le document d'information réglementaire.

→ CONTEXTE NATIONAL

Ce débat sur les orientations budgétaires 2022 s'effectue encore dans un contexte de crise sanitaire et une inflation annoncée.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation continuera à produire ses effets pour les 20% de contribuables les plus aisés qui seront dégrévés des 2/3 de leur impôt.

Cette réforme fige le produit fiscal pour les collectivités, pour lesquelles le risque potentiel est, qu'à plus ou moins long terme, l'État ne compense plus la totalité des montants dégrévés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.

Dès cette année, si nous prenons en compte une inflation de 2%, c'est près de 200 000 € qui seront perdus pour la commune. A priori cette réforme se terminera en 2023, mais nous ne savons toujours rien pour l'avenir des finances communales et des conséquences de cette exonération.

→ LES ORIENTATIONS POUR UNIEUX

- **Covid 19.** La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales auront également des conséquences budgétaires communales fortes en 2022. Nous pensons donc toujours utile de prévoir des dépenses imprévues importantes en matière de fonctionnement, semblables à celles des années 2020 et 2021.

Des dépenses de personnel et un coût de fonctionnement supplémentaires du service périscolaire – école – entretien, notamment, doivent être pris en compte dans la préparation budgétaire 2022.

Par ailleurs, le SIDR reste fortement impacté par une baisse de certaines de ses recettes : crèche, Maison de l'Amitié (ralentissement de l'accueil de nouveaux résidents lié à la situation sanitaire et aux travaux du bâtiment), cela devrait impacter mécaniquement les contributions des 4 communes.

Nous prévoyons ainsi 300 000 € de dépenses imprévues en fonctionnement pour faire face à la crise sanitaire et environ 70 000 € en investissement.

En matière d'investissement, les différents plans de relance de l'État et des collectivités territoriales, devraient nous permettre de continuer notre effort de rénovation énergétique du patrimoine. La Ville d'Unieux est d'ailleurs, parmi les communes de Saint-Étienne Métropole importantes, la seule qui a déjà préparé le dépôt des trois dossiers prévus par le plan de relance de SEM.

- **Pas de hausse d'impôts.** Comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015, à l'unanimité du Conseil municipal, dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.

- **Poursuivre la gestion rigoureuse,** la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus en 2016 et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public communal.

Vous trouverez le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 562 545 €. Comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une Ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net minimum d'environ 1 million d'euros. Chacun verra que nous sommes loin de ce chiffre, conséquence des effets des Emprunts Toxiques.

- **Continuer à aider la bonne marche des associations,** d'autant plus dans ce contexte de rigueur. Cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité et de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

- **Politique d'emprunt :** même s'il s'agit d'une redite, il est important de repreciser le fondement de notre politique d'emprunt.

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget et les prochains jusqu'en 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

Le schéma de l'endettement contenu, que vous trouverez en fin de document, démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ».

Malheureusement les jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la renégociation liée aux emprunts toxiques nous amène à près de 14 millions d'euros.

Nous vous proposons, encore cette année, de poursuivre la politique de réduction de la dette, mais aussi de faire un effort particulier pour accompagner les différents plans de relance des collectivités territoriales ce qui nous amènerait à réaliser un emprunt de 700 000 €.

- **Investissements** : en recettes, en plus de l'autofinancement, il pourra être prévu 300 000 € de FCTVA, 20 000 € de taxe d'aménagement, et 700 000 € d'emprunt, auxquels il faut ajouter les subventions significatives obtenues.

En ce qui concerne les principaux investissements 2022, les grandes lignes qui devraient être proposées sont les suivantes :

- ➔ Poursuite de notre effort d'économies énergie.
- ➔ Rénovation thermique du groupe scolaire Claudius Buard au Val Ronzière avec 60 % HT de subventions du Plan de relance de Saint-Étienne Métropole et de l'État.
- ➔ Rénovation thermique du groupe scolaire et agrandissement du restaurant scolaire du Groupe scolaire Paul Langevin à Côte Quart avec 60 % HT de subventions du Plan de relance de Saint-Étienne Métropole, de l'Etat et de la Région.
- ➔ Terminaison du passage de l'éclairage public en Leds avec 50 % HT de subventions du Plan de relance de Saint-Étienne Métropole.
- ➔ Aide Municipale à la Rénovation urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces
- ➔ Acquisition et travaux d'économies d'énergie du bâtiment de l'Arc en ciel (20 % HT de subventions de l'État).
- ➔ Poursuite de l'aménagement des équipements du parc Nelson Mandela avec l'installation d'un jeu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans le document joint, il s'agit de grandes masses budgétaires qui seront précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique. Les montants sont indiqués dans les documents joints à l'ordre du jour.

Endettement : voir tableau ci-après

Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements : sans objet

Documents :

- Premières lignes du BP 2022 en matière de fonctionnement (ci-joint)
- Orientations en matière d'investissements pour 2022 (ci-joint)
- Emprunts : endettement pluriannuel, diagramme de remboursement, diagramme capital restant dû (ci-après)

Endettement pluriannuel**COM - VILLE D'UNIEUX**

Budget : COM - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2032 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

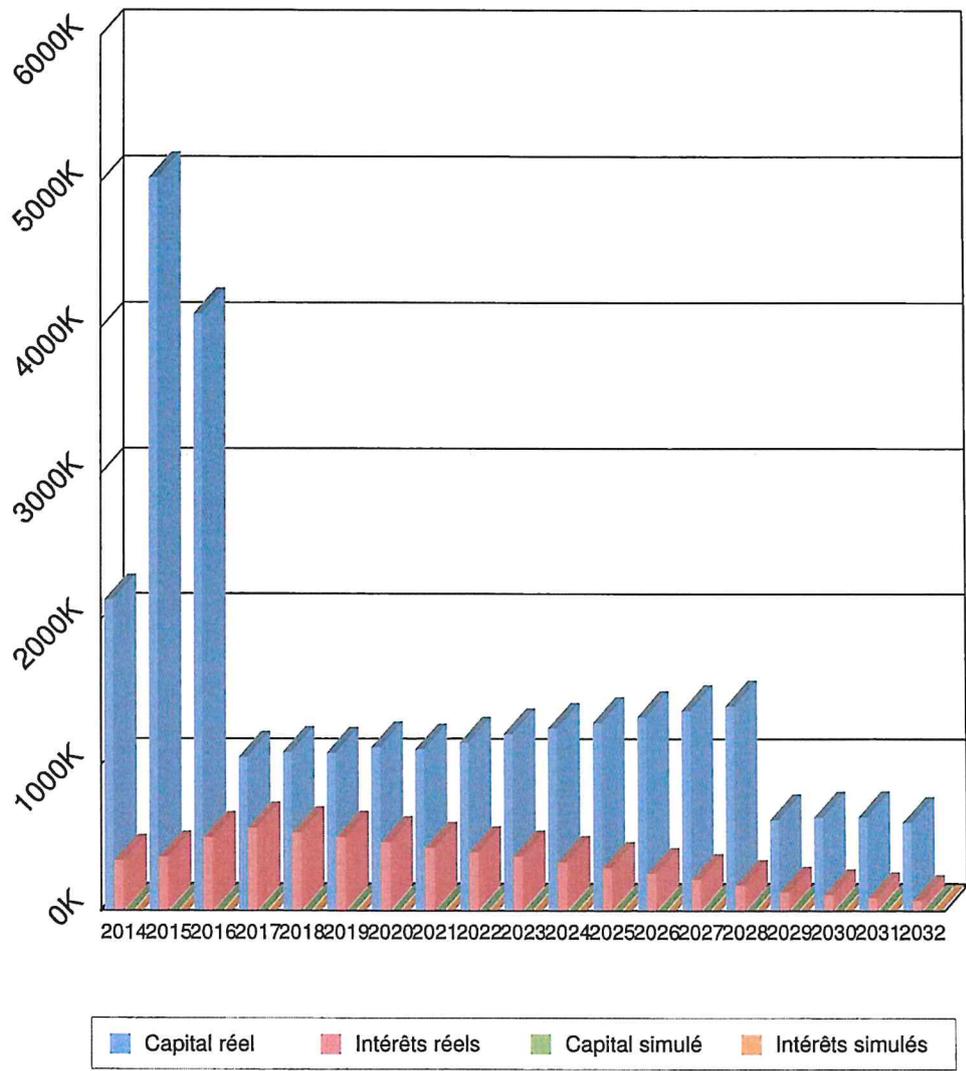
Budget Commune

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	2 484 088.58 €	347 573.97 €	2 136 514.61 €	0.00 €	0.00 €	9 310 040.99 €
2015	5 407 005.04 €	372 383.72 €	5 034 621.32 €	0.00 €	0.00 €	7 173 526.38 €
2016	4 608 146.45 €	506 129.68 €	4 102 016.77 €	0.00 €	0.00 €	17 259 517.92 €
2017	1 627 761.76 €	571 090.32 €	1 056 671.44 €	0.00 €	0.00 €	16 696 125.10 €
2018	1 630 773.34 €	539 052.24 €	1 091 721.10 €	0.00 €	0.00 €	16 139 453.66 €
2019	1 594 446.67 €	508 977.80 €	1 085 468.87 €	0.00 €	0.00 €	15 547 732.56 €
2020	1 598 468.91 €	473 842.82 €	1 124 626.09 €	0.00 €	0.00 €	14 462 263.69 €
2021	1 544 736.69 €	435 011.83 €	1 109 724.86 €	0.00 €	0.00 €	14 007 637.60 €
2022	1 563 222.62 €	405 614.56 €	1 157 308.06 €	300.00 €	0.00 €	12 897 912.74 €
2023	1 593 638.05 €	376 787.07 €	1 216 850.98 €	0.00 €	0.00 €	13 040 604.68 €
2024	1 594 609.80 €	339 760.49 €	1 254 849.31 €	0.00 €	0.00 €	11 823 753.70 €
2025	1 593 679.79 €	299 257.64 €	1 294 422.15 €	0.00 €	0.00 €	10 568 904.39 €
2026	1 595 226.06 €	260 031.19 €	1 335 194.87 €	0.00 €	0.00 €	9 274 482.24 €
2027	1 595 693.70 €	218 340.88 €	1 377 352.82 €	0.00 €	0.00 €	7 939 287.37 €
2028	1 584 435.18 €	175 660.63 €	1 408 774.55 €	0.00 €	0.00 €	6 561 934.55 €
2029	759 214.41 €	131 755.55 €	627 458.86 €	0.00 €	0.00 €	5 153 160.00 €
2030	759 300.21 €	113 025.45 €	646 274.76 €	0.00 €	0.00 €	4 525 701.14 €
2031	740 333.33 €	93 628.39 €	646 704.94 €	0.00 €	0.00 €	3 879 426.38 €

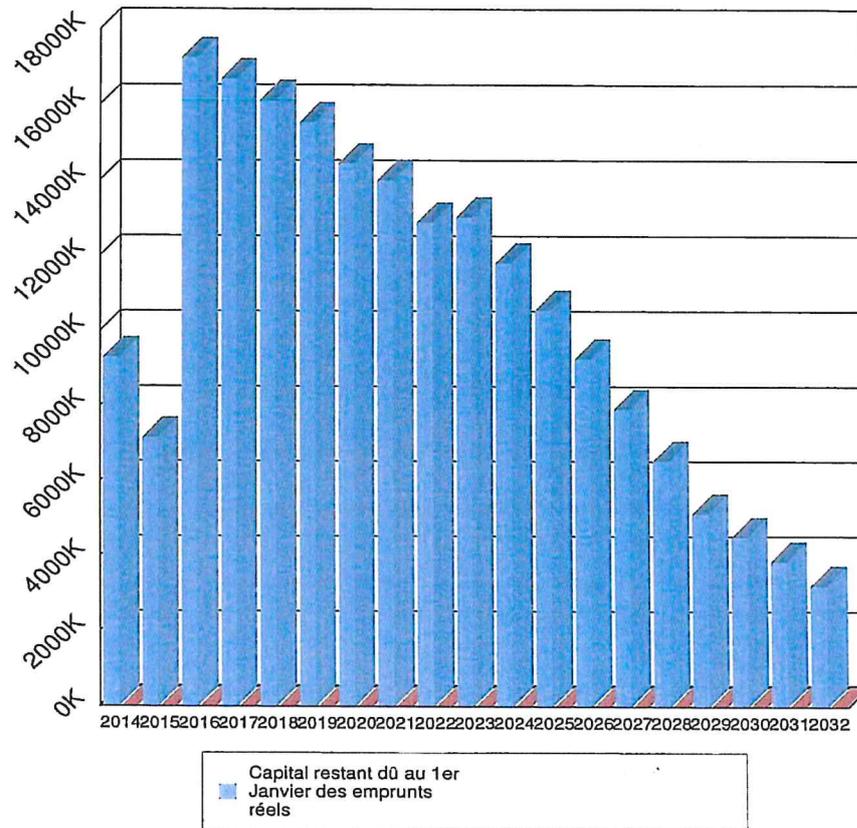
Budget Commune

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2032	683 275.95 €	74 436.11 €	608 839.84 €	0.00 €	0.00 €	3 232 721.44 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



L'assemblée prend acte de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire par 24 voix pour et 5 contre (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie M. Favier).

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, la commune a lancé d'importants chantiers de rénovation énergétique et d'amélioration du confort d'accueil du public et s'est engagée à solliciter les plans de relance et les aides des différentes institutions afin de permettre la réalisation de ses travaux.

Dans ce cadre, le **Conseil municipal** autorise à l'**unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour les travaux de rénovation énergétiques des façades du bâtiment utilisé par l'association Arc en Ciel.

Le **Conseil municipal** autorise également à l'**unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour la réalisation du terrain de basket 3x3 au Centre Urbain de Côte Quart.

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le **Conseil municipal** décide à l'**unanimité** d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 30 € par licence pour la saison 2021/2022.

AIDE À LA PRISE DE LICENCE DES JEUNES UNIEUTAIRE 2021-2022		
ASSOCIATIONS	Nombre de jeunes Unieutaires de moins de 20 ans	TOTAL de la Subvention AIDE aux familles à la prise de licences
Arc En Ciel	11	330
Arts Martiaux Unieux	52	1560
Fraisses Unieux Basket42	68	2040
Asso Sportive du Collège BDR	39x15 + 28x30	1425
OCO	84	2520
ALSU Korfbal	24	720
Tennis Club Unieux	97	2910
UFOR	18	540
Unieux Tir à l'Arc	5	150

La somme est, exceptionnellement, de **30 € par jeune Unieutaire** de moins de **20 ans** licencié dans une association sportive de la commune (décision du Conseil municipal liée à la crise sanitaire).

Pour le collège du Bois de la Rive, le **Conseil municipal** décide à l'**unanimité** de rester à 15 € pour une licence à 20 €, et de passer à 30 € pour les élèves faisant l'activité « équitation » pour laquelle le montant de la licence est plus élevé.

5 - DEMANDE D'AVIS D'HABITAT MÉTROPOLÉ POUR LE PROJET DE LOGEMENTS RUE ÉMILE LITTRÉ

Suite à la précédente Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable où il a été présenté le projet de la rue Émile Littré et à la demande d'avis d'Habitat Métropole, le **Conseil municipal** décide à l'**unanimité** de donner un avis favorable à ce projet.

6 – SALLES MUNICIPALES : TARIFICATION DES LOCATIONS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des locations des salles municipales comme suit :

Salle GABRIEL CRÉPET

Tarif pour une journée selon les horaires du règlement intérieur :

- Tarif pour les particuliers et pour les associations Unieutaires = 350 € + 75 € cuisine.
- Tarif pour les particuliers et pour les associations extérieures = 450 € + 75 € cuisine.
- Gratuité de la salle pour des événements d'envergure départementale sur la base d'une convention signée avec la Mairie.

Tarif pour l'après-midi selon les horaires du règlement intérieur :

- Tarif pour les particuliers et pour les associations Unieutaires 150 € + 75 € cuisine.
- Tarif pour les particuliers et pour les associations extérieures 200 € + 75 € cuisine.
- 1 Gratuité par an pour les associations Unieutaires, 2 gratuités par an pour les associations Unieutaires ayant plusieurs sections.
- Gratuité pour les associations caritatives Unieutaires.
- Gratuité pour les associations caritatives extérieures, mais location possible qu'une seule fois tous les 2 ans.
- Gratuité de la salle pour des événements d'envergure départementale sur la base d'une convention signée avec la Mairie.

Salle ANDRÉ CHAUVY

- Tarif pour associations Unieutaires 100 €.
- Tarif pour les associations extérieures 150 €.
- 1 Gratuité par an pour les associations Unieutaires, 2 gratuités par an pour les associations Unieutaires ayant plusieurs sections.
- Gratuité pour les associations caritatives Unieutaires.
- Gratuité pour les associations caritatives extérieures, mais location possible qu'une seule fois tous les 2 ans.
- Pour rappel : pas de location aux particuliers.

Salle ROGER COUDERC :

- Tarif pour les particuliers Unieutaires 100 €.
- Gratuité pour les associations Unieutaires.
- Tarif pour les particuliers et pour les associations extérieures 150 €.
- Gratuité pour les associations caritatives extérieures, mais location possible qu'une seule fois tous les 2 ans.

Les règlements intérieurs des salles municipales Gabriel CRÉPET, André CHAUVY et Roger COUDERC seront mis à jour afin de prendre en compte ces nouveaux tarifs.

7 – SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer l'avenant n°1 de prolongation de la convention avec Saint-Étienne Métropole de coopération contractuelle confiant à la commune l'entretien des réseaux et des équipements d'assainissement relevant de la compétence de Saint-Étienne Métropole jusqu'au 31 décembre 2022.

Intervention du groupe Ensemble Pour Unieux :

Les mesures sanitaires nous contraignent à un nouveau débat d'orientation budgétaire en visioconférence, ce qui est dommage pour la qualité des échanges.

Dans votre note synthèse vous nous présentez un contexte national incertain avec la crise sanitaire, une inflation élevée. Les incertitudes budgétaires pour l'avenir dues, à un déficit de l'état important et à un contexte politique perturbé, nous invitent à la prudence.

Une note prudente certes, qui devra se retrouver dans votre proposition de budget. En effet anticipations réalistes, prévisions pertinentes, et prudence, sont indissociables pour construire un budget responsable.

Vous avez fait le choix de bénéficier pleinement et rapidement des aides des différents plans de relance de l'État, de la Région, Saint Etienne Métropole. L'avenir nous dira si vous aviez raison.

Attention aux compensations de l'état dans le futur.

Permettez-nous quelques remarques : Comme à chaque fois nous constatons beaucoup de redites par rapport au DOB des années précédentes mais nous arrivons aux limites. A titre d'exemple, lorsque vous parlez de la baisse des indemnités des élus de la majorité en 2016 sous l'ancienne mandature. Nouvelle mandature, dit nouvelle répartition et nouvelle base de calcul, basée sur l'indice terminal de la fonction publique qui a augmenté 2 fois depuis 2017. Depuis cette mandature la part des indemnités est revenue à la normale.

En fonctionnement, quelques remarques : vous prévoyez une augmentation des dépenses de personnel et un coût de fonctionnement supplémentaire au périscolaire, vos explications en commission nous conviennent. Nous avons bien noté aussi l'augmentation de la contribution de notre commune au SIDR.

Vous prévoyez des dépenses imprévues pour la crise sanitaire ce qui nous semble légitime.

Nous partageons votre souci d'accompagner les associations de la commune. Elles sont importantes pour la cohésion sociale et nous devons rester vigilants quant à leur pérennité.

Investissement : En ce début de mandat vous avez engagé un maximum de dépenses en investissement avec un budget investissement soutenu grâce à l'apport des aides des différents plans de relance. Malgré que vous prévoyiez un ralentissement sur 2022, **vous empruntez encore 700 000 €** Nous dénonçons **encore** le montant vos emprunts comme chaque année depuis le début de ce mandat. Comme vous nous l'avez déjà dit, il faut emprunter « malin ». Certes les taux jusqu'à présent sont favorables, mais pour l'avenir c'est moins sûr. Comme vous, nous pensons qu'une commune doit investir pour améliorer, augmenter et entretenir son patrimoine. Là où nous divergeons, c'est que ceci doit être fait de manière raisonnable en respectant les capacités financières de notre ville. Vous allez nous argumenter en parlant des subventions des différentes politiques de relance Etat, Région, Saint Etienne Métropole. A cela nous répondrons que quel que soit la strate concernée l'argent des collectivités vient toujours de la poche du contribuable.

Pour conclure, nous restons consensuels sur votre gestion courante de la commune, toujours dépendante de ce contexte qui reste particulier. Par contre, vos choix en investissement, **votre seule marge de manœuvre**, ne sont pas les nôtres même si nous en validons certains.

Nous voterons donc contre le DOB.

Fait à Unieux, le 7 février 2022.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

